

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2025

NATIONALISATION D'ARCELORMITTAL FRANCE - (N° 2123)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

N° 359

SOUS-AMENDEMENTprésenté par
M. Boccaletti

à l'amendement n° 29 de Mme Lebec

APRÈS L'ARTICLE 2

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« 2° *bis* Le coût de l'environnement normatif français et européen sur la compétitivité de la filière sidérurgique française ; ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le dispositif vise à souligner l'importance d'un environnement normatif rationnel pour entreprendre une réindustrialisation.